



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 39959

Texte de la question

M. Simon Renucci appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'augmentation de la consommation de l'usage de cannabis chez les jeunes. Selon les enquêtes réalisées par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), l'expérimentation du cannabis, première substance illicite consommée progresse très rapidement entre douze et dix-huit ans pour concerner la moitié des filles et les deux tiers des garçons à leur majorité. Ces comportements risquent d'entraîner une toxicomanie future. Il est donc primordial de mettre en oeuvre une politique de prévention et de sensibilisation des risques liés à l'usage de drogues, qui ferait intervenir à la fois les personnels enseignants et les médecins et infirmiers scolaires. En conséquence, il lui demande s'il a l'intention d'engager une politique de fond à ce sujet.

Texte de la réponse

Le dernier rapport de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) souligne effectivement une nette augmentation de la consommation de cannabis au cours des dernières années, particulièrement chez les jeunes. Cette tendance concerne l'ensemble des pays européens. Le Gouvernement a pleinement pris la mesure de ce phénomène et a affiché comme prioritaire la lutte contre la banalisation du cannabis et le développement d'une politique de prévention efficace. Il n'a cependant pas été établi de relation de cause à effet ou de phénomène d'escalade entre la consommation de cannabis et celle d'autres drogues. Une campagne de communication menée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est actuellement en préparation afin de diffuser des repères clairs sur les effets de la consommation du cannabis auprès du grand public, des jeunes et des parents. Par ailleurs, dans le cadre de la loi relative à la politique de santé publique, la délivrance d'une information sur les conséquences de la consommation de drogue est rendue obligatoire dans les collèges et les lycées.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39959

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3788

Réponse publiée le : 14 septembre 2004, page 7191